

## **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE**

Déclaration d'activité enregistrée sous le N°0491941U  
auprès de la DRAF SRFD de Pays de la Loire

### Ce document vient en complément du règlement financier

#### **1. OBJET ET CHAMP CONTRACTUEL**

- 1.1. Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de fixer les conditions dans lesquelles l'Institut Rural des Mauges s'engage à vendre une prestation de formation dans le cadre de la formation professionnelle continue.
- 1.2. Elles s'appliquent quelles que soient les clauses qui figurent dans les documents du client et notamment dans ses conditions générales d'achat.
- 1.3. Pour certaines formations, des conditions particulières de vente précisent ou complètent les présentes CGV. Les conditions particulières de vente peuvent figurer à la suite des présentes CGV ou sur le devis ou le bon de commande ou être transmises au client en accompagnement de l'un de ces documents. En cas de contradiction entre les conditions particulières de vente et les présentes CGV, les dispositions des conditions particulières de vente priment.
- 1.4. Dans le cas où l'une quelconque des dispositions des présentes CGV serait déclarée nulle ou non écrite, les autres dispositions resteront intégralement en vigueur et seront interprétées de façon à respecter l'intention originelle des parties.
- 1.5. L'Institut Rural des Mauges peut modifier à tout moment les présentes CGV. Les CGV applicables sont celles qui ont été remises au client et acceptées par ce dernier.

#### **2. PRISE EN COMPTE DES INSCRIPTIONS**

2.1. Pour les élèves de la formation professionnelle initiale : l'inscription n'est validée qu'à réception, d'une part, du contrat de formation signé et, d'autre part, d'un chèque d'inscription d'un montant de 40 euros. Le versement de cet acompte ne peut être exigé qu'à l'expiration du délai de rétraction de 10 jours qui court à compter de l'inscription.

#### **3. RESPONSABILITÉ**

- 3.1. Toute inscription à une formation implique le respect par l'élève du règlement intérieur applicable aux locaux concernés, lequel est porté à sa connaissance.
- 3.2. L'Institut Rural des Mauges ne peut être tenue responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les élèves.
- 3.3. Il appartient aux parents de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de sa formation.

#### **4. PRIX - MODALITES DE FACTURATION ET DE PAIEMENT**

- 4.1. Les prix sont indiqués sur le bon de commande et/ou la convention et/ou le contrat de formation. Ils sont nets de taxes, l'Institut Rural des Mauges n'étant pas assujettie à la TVA par application de l'article 261 al 4-4 du Code général des impôts.
- 4.2. Les modalités de facturation et de paiement sont précisées sur le bon de commande et/ou la convention et/ou le contrat de formation.

#### **5. PRISE EN CHARGE PAR UN ORGANISME TIERS**

- 5.1. Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (conseil général ; association...), il appartient :
  - de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande et du paiement par l'organisme qu'il a désigné ;
  - 5.2. d'indiquer explicitement sur le bon de commande et/ou la convention et/ou le contrat de formation et/ou sur la fiche d'inscription quel sera l'organisme tiers à facturer.

#### **6. PENALITES DE RETARD ET SANCTIONS EN CAS DE DEFAUT DE PAIEMENT**

- 6.1. Toutes sommes non payées à l'échéance donnent lieu au paiement par le client de pénalités de **retard calculé au taux BCE majoré de 10 points**. Ces pénalités sont exigibles de plein droit sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire le jour suivant la date de paiement prévue.
- 6.2. En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours calendaires, l'Institut Rural des Mauges se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

#### **7. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

L'Institut Rural des Mauges est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle sur l'ensemble des formations qu'elle propose à ses élèves. Tous les contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, ...), utilisés dans le cadre des formations, appartiennent à titre exclusif à l'Institut Rural des Mauges. Toute utilisation, représentation, reproduction intégrale ou partielle, traduction, transformation et, plus généralement, toute exploitation non expressément autorisée par l'Institut Rural des Mauges est illicite et pourra donner à des poursuites civiles et/ou pénales sur le fondement du code de la propriété intellectuelle.

#### **8. CONFIDENTIALITÉ**

L'Institut Rural des Mauges, le client et l'élève s'engagent réciproquement à garder confidentiels les informations et documents, quelles que soient leur forme et leur nature (économiques, techniques, commerciaux, ...), auxquels ils pourraient avoir eu accès dans le cadre de l'exécution de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

#### **9. INFORMATIQUE ET LIBERTES**

Des données à caractère personnel sont collectées afin de pouvoir répondre à la demande du client et du stagiaire et de les tenir informés des offres de service de l'Institut Rural des Mauges ; aucune information personnelle n'est cédée à des tiers.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 et son adaptation dans la loi 2018-493 RGPD du 20 juin 2018 relative à la protection des données, les parents et l'élève disposent d'un droit d'accès qu'ils peuvent exercer auprès du correspondant à la protection des données à caractère personnel. Ils disposent également d'un droit de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel les concernant qu'ils peuvent exercer auprès du service en charge de la formation ou, en cas de difficulté, auprès de la Fédération départementale des MFR à l'adresse courriel [fd.49@mfr.asso.fr](mailto:fd.49@mfr.asso.fr)

#### **10. DROIT APPLICABLE-TRIBUNAUX COMPÉTENTS**

Toutes les contestations relatives aux ventes de biens et services conclus par l'Institut Rural des Mauges., ainsi qu'à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française. Tout litige relatif aux contrats ou conventions de formation fera l'objet au préalable d'une concertation afin de trouver une solution amiable, à défaut la partie la plus diligente saisira le tribunal compétent.

#### **11. RELATION CLIENTS**

Pour toute information, question ou réclamation, le client peut s'adresser au 02.41.63.02.04. du lundi au vendredi, de 9 h à 12h30 et de 14h à 17h30 (17h le vendredi) ou transmettre un courriel à [ireo.beaupreau@mfr.asso.fr](mailto:ireo.beaupreau@mfr.asso.fr)